

## **CONSEIL MUNICIPAL 8 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 février à 20 heures, le Conseil Municipal de CONDE SUR IFS, convoqué de manière ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre QUILLET, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

**Présents** : M. QUILLET Jean Pierre, Mme BAZIRET Maryvonne, M. HAUGUEL Olivier, M. GOUPIL Vincent, Mme BOUDIN Sandrine, M. HAIRAUT Ludovic, M. DAVID Olivier,

**Absents excusés** : M. DECLERCK Laurent (donne pouvoir à Maryvonne BAZIRET), M. TARIN Rémy (donne pouvoir à Olivier HAUGUEL)

**Secrétaire de séance** : M. Olivier HAUGUEL

**Date de convocation** : 3 février 2023.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022**

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022.

### **ADHESION DE LA COMMUNE DE MONDEVILLE AU SDEC ENERGIE**

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ENERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Colombelles en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ENERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Mondeville, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ENERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ENERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ENERGIE.

### **ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT DES CANDELABRES DE PLUS DE 30 ANS**

Monsieur Quillet informe les conseillers municipaux de son rendez-vous avec Monsieur Marie du SDEC ENERGIE concernant le programme de renouvellement des candélabres de plus de 30 ans.

Douze candélabres de la commune sont concernés.

Leur remplacement par des têtes d'éclairage LED réduirait le coût de consommation électrique d'environ 400 euros par an.

De plus, les frais d'entretien annuels sont nettement inférieurs.

Le devis présenté par le SDEC ENERGIE s'élève à 5 674.81 €, la participation du SDEC ENERGIE s'élève à 3 100.08 €.

La contribution de la commune sera donc de 2 574 € 73

Les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront inscrits en section de fonctionnement compte 65541.

La collectivité prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux de remplacement des candélabres de plus de 30 ans par le SDEC ENERGIE.

### **POINT SUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX**

Les travaux d'effacement de réseaux avancent bien « rue de glatigny » et « rue des haies d'Argences ». Les travaux sur voirie devraient être terminés fin février.

Les travaux d'effacement du réseau Orange ont commencé lundi 6 février.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Association des anciens : Monsieur Quillet informe les conseillers que Monsieur le Maire va organiser une rencontre avec les anciens de la commune qui participent au rassemblement du jeudi après-midi dans la salle Civel car il y a des conflits.

Décorations de Noël : La société Décolum propose des motifs rétroréfléchissants que ne demandent pas de branchement électrique.

Les conseillers souhaitent en avoir un modèle d'exposition pour se rendre compte du rendu.

Soleil 14 : Monsieur Quillet informe les conseillers sur la réunion à laquelle il a participé concernant le site Internet Soleil14.com.

Les habitants peuvent s'y rendre pour déterminer la faisabilité de pose de panneaux photovoltaïques sur leur toiture.

Une communication va être faite sur la page facebook de la commune ainsi que sur le site Internet.